



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 18 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 8201 – Ambérieu-en-Bugey

Le 18 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 8201 – Ambérieu-en-Bugey, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Marie-Christine LARCHER, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- M. François BEHMOIRAS, magistrat judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

La séance a débuté le 18 Avril 2019 à heures
10 53

*
* *
*

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté bulletins.
15

Le second secrétaire de séance a compté :

- demandes de création d'offices enregistrées.
23
- demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
8
 - demandes surnuméraires ;
0
 - demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
8
 - demandes caduques.
0

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

AS LU 2
TB FB

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

AD (A) AG 3
TR FB

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
8201	00050922	01/02/2019 14:00:37.255105	14
8201	00055951	01/02/2019 14:07:20.356004	10
8201	00057057	01/02/2019 14:10:07.049159	11
8201	00057872	01/02/2019 14:12:34.915944	2
8201	00059187	01/02/2019 14:18:33.621802	3
8201	00059906	01/02/2019 14:22:53.316751	13
8201	00062192	01/02/2019 14:49:29.779274	5
8201	00064464	01/02/2019 15:43:56.431977	6
8201	00064941	01/02/2019 16:02:53.907006	1
8201	00066511	01/02/2019 17:32:07.652966	12
8201	00066648	01/02/2019 17:39:09.024133	4
8201	00066674	01/02/2019 17:41:30.830467	7
8201	00066779	01/02/2019 17:47:49.218688	8
8201	00068096	01/02/2019 19:16:13.799309	9
8201	00072849	02/02/2019 11:18:08.800774	15

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance OK

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 18 avril 2019 à heures

*

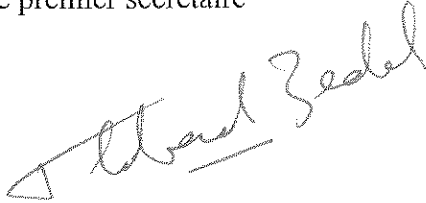
* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

CA IR 16 5
TB FB

Paris, le 18 mai 2019.....

Le premier secrétaire

Handwritten signature in cursive script, appearing to read "Thierry Zeddel".

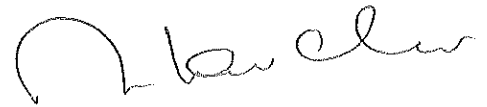
Le second secrétaire

Handwritten signature in cursive script, consisting of several loops.

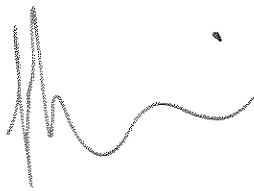
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence

Handwritten signature in cursive script, appearing to be a stylized monogram.

Le représentant du Conseil
supérieur du notariat

Handwritten signature in cursive script, appearing to read "Bachelier".


Le magistrat

Handwritten signature in cursive script, appearing to be a stylized monogram.

Zone 8201 - Ambérieu-en-Bugey
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



17 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT

Zone 8201 - Ambérieu-en-Bugey
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:01:47.260885	52216	29 mars 2019	8201
01/02/2019 à 14:02:22.204936	52786	11 mars 2019	8201
01/02/2019 à 14:04:39.992260	54577	29 mars 2019	8201
01/02/2019 à 14:08:36.300870	56497	29 mars 2019	8201
01/02/2019 à 14:08:53.993920	56611	26 mars 2019	8201
01/02/2019 à 16:57:13.263287	65930	19 mars 2019	8201
01/02/2019 à 19:24:19.254893	68220	31 mars 2019	8201
02/02/2019 à 03:55:32.053559	71699	25 mars 2019	8201

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



17 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT

Zone 8201 - Ambérieu-en-Bugey

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



17 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT